

AG EXTRAORDINAIRE

23 mai 2025

INTRODUCTION DE DENIS ROUSSIER, PRÉSIDENT

Cette première assemblée générale de la mandature est exceptionnelle car urgente. Il nous faut en effet décider de points réglementaires et financiers nécessaires aux inscriptions de l'année sportive 2025-2026, qui vont se dérouler pendant une partie de l'été et en septembre 2025.

1 - Le règlement médical précise encore que le certificat médical est obligatoire, alors que la décision de le supprimer a été prise il y a quelques années. Il est de bonne gestion, pour éviter des difficultés inutiles, de solder ce point et de mettre à jour ce règlement.

2 - Lors de la précédente assemblée générale, vous avez voté un budget en déficit de 160 000 €. Cela veut dire que ces 160 000 € vont être extraits du fond associatif, c'est-à-dire de la réserve financière de la Fédération.

Or cette réserve répond à deux objectifs essentiels :

- D'une part, elle doit permettre de faire face à des difficultés éventuelles dans le courant de l'année,
- D'autre part, elle sert de nantissement aux prêts engagés par la Fédération.

Cette réserve est donc surveillée par nos prêteurs qui sont ainsi rassurés sur la santé de notre Fédération.

Notre analyse financière sur plusieurs années nous montre qu'il convient d'arrêter impérativement de produire des budgets avec des déficits. Nous avons pris en main le budget 2024-2025 en cherchant à réduire le déficit prévu, nous réussissons à le réduire mais certainement pas à le supprimer. Si nous voulons aborder sereinement les années à venir, il convient d'arrêter le déficit, maintenant !

Le projet de budget que nous présenterons à l'assemblée générale de novembre pour l'année sportive et comptable 2025-2026 devra être équilibré ! Les recettes de ce budget doivent donc être à la hauteur de cet objectif. Il nous faut donc augmenter les recettes produites par la cotisation fédérale (licence) à minima de 2 € pour la rentrée de septembre.

3 - Nous nous étions engagés lors de la campagne électorale à clarifier le parcours financier à terme de la Fédération ; les clubs et comités ont exprimé fortement cette aspiration pour faciliter leur propre décision. Aussi nous vous proposons d'accompagner l'augmentation de la cotisation par une prévision qui servira de cadre aux futurs budgets. Les votes de la cotisation et du budget sont obligatoirement annuels, aussi notre proposition de contrat moral doit être comprise comme un engagement solennel pour la durée du mandat ; nous voterons chaque année budget et cotisation, conformément à nos statuts et aux règles comptables.

Voici les trois points essentiels de cette assemblée générale exceptionnelle. Ces propositions s'inscrivent dans le cadre plus général de notre action et notre engagement que le secrétaire général vous présente en préalable.

RAPPORT D'ACTIVITÉ DE MARC AUDIBERT, SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

Nous sommes réunis aujourd'hui pour une décision cruciale : l'évolution du montant de notre licence. Cette démarche s'inscrit dans une volonté de transparence, avec une vision financière claire sur quatre ans.

Nous sortons de temps difficiles – crise sanitaire, tensions, départs – qui ont mis en lumière la nécessité d'agir rapidement. Depuis novembre dernier, la nouvelle équipe, avec nos salariés, s'est mobilisée sans relâche.

Concrètement ?

- Nous bâtissons ensemble notre projet associatif, en réalisant de multiples réunions sur les territoires et en visio-conférence.
- L'analyse financière de notre situation et proposition de solution pour plus de transparence sur les quatre prochaines années.
- Nous harmonisons nos statuts et règlements pour plus de clarté (statuts, règlement intérieur, règlement électoral, règlement santé médical, règlement éthique et déontologie, règlement disciplinaire, Mission sport durable, Sacem, honorabilité, nouveau contrat d'assurance, meilleure prise en charge avec un meilleur tarif négocié dont notamment l'assurance annulation séjour qui passe de 8 % à 3,9 %...).
- Les modules Formation et Séjours sont en développement actif pour une livraison espérée en novembre 2025.
- Nous renforçons la sécurité de nos données.
- Nous terminons et améliorons nos outils numériques (FFRS360) au juste coût, en formant nos équipes pour mieux collaborer.

Tout cela vous sera précisé dans le rapport d'activité annuel de l'assemblée générale de novembre.

Définir notre cap, clarifier nos règles, moderniser nos outils, sécuriser nos informations, tout cela a un coût humain et financier. Pour soutenir cet élan indispensable et garantir notre stabilité, nous vous proposons une évolution maîtrisée de la cotisation.

Comme le Trésorier vous le détaillera, ces fonds seront alloués de façon transparente : pour notre projet, nos outils, nos services, le soutien aux territoires et une gestion saine.

Ce n'est pas une dépense, mais un investissement collectif pour notre Fédération. Un investissement pour lui donner les moyens de remplir sa mission essentielle auprès des seniors : offrir un cadre sportif sûr, convivial et vecteur de lien social.

Par le dialogue et la confiance retrouvée, faisons bloc ! C'est un appel à la solidarité que nous vous lançons pour assurer un avenir solide et dynamique à notre Fédération.

Nous soumettons donc cette orientation à votre vote, convaincus de sa nécessité.

Je vous remercie de votre attention et de votre engagement.

PRÉSENTATION DE VÉRONIQUE MEYER, MÉDECIN FÉDÉRAL

La modification du règlement médical était nécessaire pour être conforme au Code du sport concernant le certificat médical.

Voici les évolutions qui sont proposées au vote de l'AG extraordinaire :

- Modification du nom et de la composition de la Commission médicale, qui devient Commission santé-médicale. Elle sera ouverte non seulement aux médecins mais également aux autres professionnels de santé, afin de prendre en compte tous les aspects de la santé physique, psychique et sociale.
- Suppression de l'obligation de certificat médical d'absence de contre-indication au sport (sauf concernant les disciplines spécifiques que sont la plongée et le tir sportif). Toutefois il restera recommandé aux adhérents, s'ils ont une réponse positive au questionnaire QAAP+ (en annexe du règlement médical) de faire le point avec leur médecin quant à la pratique de l'activité qu'ils envisagent.
- Respect d'une procédure pour l'agrément des médecins et professionnels du secours en vue de leur intervention dans les formations d'animateurs FFRS.
- Les autres modifications relèvent d'une simplification et d'une clarification entre les niveaux national et régional.

La modification du règlement médical entraîne de fait une modification de l'article 11 du règlement intérieur.

RAPPORT DE PHILIPPE DUVAL, TRÉSORIER

RAPPEL

La nouvelle mandature travaille avec le budget prévisionnel voté lors de l'assemblée générale de Grenoble de novembre 2024.

Le dynamisme des territoires avec les Corers, les Coders et les clubs a permis une augmentation des effectifs budgétisés passant de 87 000 à 88 300 adhérents, d'où des rentrées d'argent supplémentaires.

Entre novembre et aujourd'hui, nous avons eu le souci de respecter le cadre de ce budget et de rechercher des économies. Par ailleurs, nous avons fait un travail de recherche d'économies, par exemple, pour les élus : mise en place d'une alternance des réunions en présentiel et en visio-conférence, numérisation des documents, et plus généralement une meilleure optimisation des déplacements...

La Direction générale et les salariés sont force de propositions pour générer la moindre économie, et pour ce faire un suivi mensuel des dépenses et des recettes a été mis en place.

Merci à eux.

Tous ces efforts collectifs font que le déficit annoncé pour le budget 2024/2025 devrait être moindre que celui prévu.

Cependant nous sommes face, d'une part, à de nouvelles demandes du ministère telles que la création de la Commission éthique et déontologie et le développement de la Mission sport durable... et d'autre part à notre propre ambition politique, à savoir la mise en œuvre de notre projet fédéral.

CONSTAT

Depuis plusieurs années, notre Fédération présente un budget prévisionnel déficitaire. Cela génère des résultats négatifs sur les différents exercices comptables qui fragilisent notre trésorerie.

Cette situation constitue d'ailleurs un point de vigilance de la part de nos partenaires : banques, ministère, CNOF...

QUOI FAIRE ?

Il nous faut impérativement retrouver l'équilibre financier.

- Arrêter l'hémorragie du déficit.
- Prendre en compte l'inflation pour éviter de mauvaises surprises avec la situation géopolitique que nous connaissons.
- Reconstituer une réserve à hauteur d'une année de masse salariale et pallier d'éventuels événements extérieurs.
- Donner plus de moyens aux commissions pour construire le projet associatif fédéral et suivre les évolutions réglementaires des différentes instances (ministère, fédérations délégataires).

Par exemple :

- Développement,
 - Formation : dirigeant, IF, animateurs, formation continue,
 - Médical (construction du label Sport Senior Santé),
 - ...
- Aider davantage les clubs.

Pour faire aboutir ces objectifs, nous avons construit des scénarios prospectifs sur les prochains exercices.

Par ailleurs afin d'être clair vis-à-vis de l'ensemble des clubs, le Comité directeur vous propose d'étaler l'augmentation nécessaire sur plusieurs années, comme le montre la simulation ci-dessous.

| | 2023-2024 | 2024-2025 | 2025-2026 | 2026-2027 | 2027-2028 | 2028-2029 |
|--------------------------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|
| Simulation 1 - 8€ - Adhérents | 87 292 | 87 000 | 89 000 | 90 000 | 91 000 | 92 000 |
| Cotisations hors assurances | | 24 | 26 | 28 | 30 | 32 |
| Charges | 2 761 323 | 2 822 098 | 2 917 000 | 2 903 500 | 3 083 500 | 3 065 500 |
| Produits | 2 628 106 | 2 660 880 | 2 917 000 | 3 090 000 | 3 315 000 | 3 519 000 |
| Résultat exercice | - 133 217 | - 161 218 | - | 186 500 | 231 500 | 453 500 |

En conséquence, nous vous proposons :

- Un engagement moral pour une augmentation lissée sur quatre ans, sachant qu'elle sera soumise au vote chaque année. Soit 2 €/an sur quatre ans pour un total de 8 €. En souhaitant que la conjoncture économique ne vienne pas perturber ces prévisions.
- L'augmentation de 2 € (hors assurances) pour la saison 2025/2026 et toutes les autres.